

THE ENERGY OF INNOVATION

CODE DE CONDUITE COMMERCIALE



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Table des matières



Nos valeurs 3

Message du Conseil d'administration et de l'équipe de direction générale 4

Notre promesse

- Nous faisons observer notre Code 6
- Nous exigeons des dirigeants un degré d'excellence supérieur 8
- Nous partageons et signalons nos préoccupations 10
- Nous ne tolérons aucune mesure de représailles 12
- Nous savons où obtenir de l'aide 13

Notre personnel et notre planète

- Nous respectons les autres personnes 15
- Nous promouvons la sécurité et la sûreté chez Weatherford 17
- Nous protégeons les informations personnelles 19
- Nous sommes une entreprise pérenne 20

Notre entreprise

- Nous sommes très fiers de la qualité de notre travail 23
- Nous protégeons nos biens 24
- Nous faisons preuve de prudence lors de nos communications concernant Weatherford 27
- Nous nous montrons précis concernant nos documents financiers 29
- Nous exigeons la transparence pour prévenir le blanchiment d'argent 31
- Nous n'effectuons aucune opération fondée sur des informations privilégiées 32

Nos relations et notre industrie

- Nous établissons de bonnes relations avec nos fournisseurs 34
- Nous nous livrons à une concurrence loyale 35
- Nous ne tolérons aucun pot-de-vin ni acte de corruption 37
- Nous évitons les conflits d'intérêts 39
- Nous connaissons les règles applicables aux cadeaux, divertissements et déplacements 41
- Nous nous conformons au droit commercial international 43

 Notre promesse

 Notre personnel et notre planète

 Notre entreprise

 Nos relations et notre industrie

Nos valeurs



PASSION

Nous sommes motivés par notre travail, inspirés et prêts à dynamiser notre secteur pour nos clients, à travers notre entreprise et au sein de nos communautés.



INNOVATION

Nous sommes déterminés à progresser pour propulser notre entreprise, notre secteur et nos clients vers l'avenir.



RESPONSABILITÉ

Nous menons nos activités avec intégrité, nous permettons à nos collaborateurs et à nos équipes de réussir, et nous honorons nos engagements.



CRÉATION DE VALEUR

Nous nous engageons à dégager une valeur ajoutée à long terme pour toutes nos parties prenantes en fournissant des avantages convaincants et uniques grâce à la différenciation technologique et à l'excellence opérationnelle.



TABLE DES MATIÈRES



CONTACTS



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Message du Conseil d'administration et de l'équipe de direction générale



Chers collègues,

Merci de votre leadership et de la passion dont vous faites preuve visant à fournir des services et technologies innovants qui puissent répondre aux présents et futurs besoins sur le plan énergétique en toute sécurité et de manière durable et éthique. Chaque jour, nous nous efforçons de nous montrer à la hauteur de cette mission et de représenter un partenaire de confiance auprès de ceux que nous servons. Nos valeurs fondamentales doivent nous permettre de demeurer ancrés dans la réalité et de respecter notre maxime : « À titre individuel, nous sommes impressionnants. Ensemble, rien ne peut nous arrêter. Nous incarnons une entité unique en Weatherford. »

Les membres qui composent cette entité unique, que forme notre famille Weatherford, figurent parmi les personnes les plus douées du secteur. Chacun d'entre vous, quel que soit votre poste ou l'endroit où vous l'exercez, joue un rôle crucial dans l'avenir de notre entreprise. Plus important encore, le niveau d'intégrité atteint au sein de Weatherford et des collectivités que nous servons est dicté, en dernier ressort, par les décisions que vous prenez quotidiennement.

Notre Code est conçu de manière à vous aider à comprendre les normes élevées de notre entreprise et à apprécier l'importance que celles-ci revêtent tant pour faire respecter nos valeurs fondamentales que pour parvenir à la création d'une valeur ajoutée durable pour l'ensemble de nos parties prenantes. Si vous vous conformez à notre Code et mettez ses conseils en pratique, travailler avec intégrité devient automatique. Le Code sert de fondation à chaque décision que vous prenez.

Nous vous incitons à lire notre Code avec soin. Ne le considérez pas comme un recueil de règles, mais comme une source précieuse à laquelle vous pouvez fréquemment vous référer, à chaque fois que vous avez besoin d'un conseil dans les situations du quotidien. Si vous êtes confronté(e) à un cas non traité par notre Code, veuillez demander de l'aide. Si vous êtes témoin d'un comportement qui s'avère aller à l'encontre de nos normes élevées, ayez le courage de parler. Nous comptons sur vous pour défendre notre intégrité.

Et avant tout, n'oubliez pas que vous êtes un membre important de la famille Weatherford. Ce qui nous distingue des autres entreprises, c'est la conviction qui nous anime pour bien faire les choses dès le début et à chaque fois. Notre Code et nos valeurs fondamentales sont propres à Weatherford. Nous devons les respecter quotidiennement. Nous apprécions votre dévouement envers notre entreprise.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



NOTRE PROMESSE

« Notre réussite n'est pas juste le fruit de notre travail, mais la manière dont nous l'accomplissons. »



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS FAISONS OBSERVER NOTRE CODE

NOTRE ENGAGEMENT

Notre Code de conduite commerciale sert de base à l'instauration d'un lieu de travail éthique et responsable. Notre Code guide notre comportement. Les relations de travail ou d'affaires avec Weatherford sont assujetties au respect de notre Code. Celui-ci forme le lien qui rattache chacun d'entre nous à l'inspiration, aux informations et aux ressources dont nous avons besoin pour fondamentalement incarner une entité unique en Weatherford, sur chaque site du monde entier.

VOS RESPONSABILITÉS

Faire preuve d'intégrité dans les affaires.

Respecter la loi et les politiques, normes et pratiques commerciales de Weatherford. Lire, retenir, suivre et intégrer l'esprit de notre Code dans votre travail quotidien.

Respecter le code.

Notre code s'applique à chaque directeur, membre de la direction et employé, à l'échelle mondiale. Il vise également les tiers qui travaillent pour notre compte. Weatherford s'engage à faire respecter son Code et à tenir ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et les tiers qui travaillent en son nom responsables du respect du Code.

Respectez notre Code et assumez la responsabilité de vos actes. N'oubliez pas que notre Code ne répond pas à chaque situation et à chaque question d'ordre éthique auxquelles vous êtes confronté(e) dans votre travail. Servez-vous-en pour guider vos actes et déterminer les ressources à votre disposition pour vous aider à vous orienter dans ces questions.

Les infractions à notre Code ont des conséquences et sont susceptibles de donner lieu à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement pour cause réelle et sérieuse, voire, dans certains cas, à des amendes et à une action en justice. Toute mesure disciplinaire sera prise conformément à la politique, aux pratiques et à la législation locale.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous faisons observer notre Code

Mener à bonne fin les obligations affectées.

Suivez l'intégralité des formations obligatoires au Code ou aux règles et remplissez en temps utile l'ensemble des certifications des règles, ainsi que toute autre exigence sur le plan de la conformité.

Poser des questions.

Parlez à votre responsable, aux services des ressources humaines, juridique/légal et de la conformité si jamais vous avez le moindre doute sur ce que vous devez faire. Concernant les situations dans lesquelles les pratiques sur place se révèlent en contradiction avec notre Code, suivez toujours l'exigence la plus stricte.

Partager vos préoccupations.

Si vous êtes au courant d'une mauvaise conduite, en êtes témoin ou avez des soupçons à cet égard, signalez-le à Weatherford. Parlez franchement et sans crainte, en sachant que lorsque vous communiquez une préoccupation et coopérez sans réserve et en toute honnêteté à un quelconque examen, enquête ou demande de renseignements concernant une mauvaise conduite présumée, vous faites ce qui est juste et favorisez un milieu de travail fondé sur l'éthique.

Ne tolérez aucune mesure de représailles à l'encontre de quiconque signale une préoccupation avec intégrité et de bonne foi. Weatherford a adopté un seuil de tolérance zéro à cet égard.

Faites preuve de bon sens. Personne, quel que soit le niveau du poste occupé dans notre entreprise, n'a le pouvoir de vous forcer à enfreindre notre code.

SI LA RÉPONSE À L'UNE DE CES QUESTIONS EST **NON** |  INTERROMPEZ-VOUS ET POSEZ DES QUESTIONS AVANT D'AGIR DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

ABORDER TOUS LES DILEMMES ÉVENTUELS AU POINT DE VUE DE L'ÉTHIQUE EST IMPOSSIBLE. EN CAS D'INCERTITUDE, POSEZ-VOUS CES QUESTIONS :

 <p>Est-ce légal ?</p>	 <p>Est-ce conforme à la lettre (aux mots exacts) et à l'esprit (l'intention) de notre Code et de nos règles ?</p>	 <p>Serais-je à l'aise si ma décision était publiée, diffusée ou partagée avec mes clients, ma famille et mes amis ?</p>
---	---	---



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS EXIGEONS DES DIRIGEANTS UN DEGRÉ D'EXCELLENCE SUPÉRIEUR

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons qu'il est de la responsabilité de nos leaders (administrateurs, dirigeants et encadrement) de donner l'exemple pour garantir des pratiques éthiques chez Weatherford, promouvoir un lieu de travail respectueux et donner aux employés les conseils, les outils, la formation et l'environnement adéquats pour que notre seule façon de travailler soit : avec honnêteté et intégrité.

VOS RESPONSABILITÉS

Donner l'exemple.

N'oubliez pas que la meilleure façon d'inculquer les comportements éthiques consiste à les reproduire et les démontrer chaque jour. Soyez un modèle positif en communiquant avec vos employés et collègues sur ce qui est attendu d'eux en vertu de notre Code.

Faites de notre Code votre référence et consultez-le fréquemment. Démontrez qu'il constitue une ressource utile pour mener des affaires avec honnêteté et intégrité. Assurez-vous qu'une formation sur notre Code est dispensée à nos employés comme à nos collègues et assistez à ces sessions avec ces derniers. Prenez en considération l'observation du Code dont fait preuve l'employé lors de l'évaluation de ses performances.

Encouragez les relations de travail s'appuyant sur la collaboration entre ceux que vous gérez ou encadrez. Appréciez les compétences, les aptitudes, les antécédents et l'expérience de chaque personne de votre équipe.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous exigeons des dirigeants un degré d'excellence supérieur

Observer la règle du libre accès.

Concevez un environnement de travail positif au sein duquel les employés se sentent à l'aise pour demander de l'aide et signaler leurs préoccupations sans craindre de mesures de représailles.

Apportez votre soutien aux employés qui partagent/signalent des problèmes. Écoutez leurs inquiétudes, assimilez les renseignements dont ils vous font part à des informations de nature délicate et divulguez-les uniquement à ceux présentant le besoin opérationnel de les connaître, tandis que vous vous affairez à trouver une solution.

Défendre la diversité.

Nous encourageons la mise en œuvre d'une culture attachant de l'importance aux différences. Employez-vous à recruter, perfectionner, promouvoir et conserver un large éventail de personnes talentueuses, qui représentent des expériences, origines et points de vue divers. Un personnel hétérogène stimule l'innovation et nous rapproche de notre clientèle tout comme des collectivités que nous servons, lesquelles se distinguent toutes deux par leur diversité.

Vous montrer vigilant(e).

Intervenez en mettant fin à toute situation contraire à l'éthique pouvant enfreindre notre Code, nos règles, la loi ou qui est susceptible de nuire à la réputation de Weatherford. Avertissez rapidement les personnes compétentes.

Ne prenez jamais (et n'autorisez jamais des tiers à infliger) la moindre mesure de représailles à l'encontre de quiconque signale/partage une préoccupation concernant le respect de notre Code, de nos règles ou de la loi.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS PARTAGEONS ET SIGNALONS NOS PRÉOCCUPATIONS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes convaincus de l'importance de la responsabilité et des tâches dont nous devons nous acquitter pour préserver le caractère éthique de Weatherford. Nous sommes courageux et nous parlons des comportements qui pourraient enfreindre notre Code ou nuire à la santé, au développement durable ou à la réputation de notre Société, de nos employés ou de nos actionnaires.

VOS RESPONSABILITÉS

Poser des questions, remettre en cause et signaler.

Parlez franchement et signalez les conduites qui constituent, selon vous et de bonne foi, une infraction à notre Code, à nos règles ou à la loi.

Parlez à votre responsable, aux services des ressources humaines, au département juridique et/ou de la conformité ou effectuez un signalement sur notre système Listen Up consacré aux questions d'éthique et de conformité, à chaque fois que vous vous posez la question de savoir si un comportement est conforme ou non à notre Code, à nos règles ou à la loi.

Signalez de bonne foi vos préoccupations liées à la conformité. Faites preuve de sincérité pour tenter de transmettre des informations honnêtes et précises, même si votre signalement n'est (ou ne peut) pas être étayé par des preuves. « De bonne foi » ne signifie pas que vous devez avoir raison mais que vous pensez honnêtement que quelque chose ne va pas et que vous ne faites pas délibérément un faux rapport.

Tout dirigeant, administrateur ou employé qui estime qu'une violation du Code a eu lieu doit contacter rapidement le directeur juridique, dans la mesure permise par la loi applicable. Si ces préoccupations exigent de la confidentialité, notamment un signalement anonyme, tous les efforts seront déployés à cette fin dans le respect de la loi, des réglementations ou des procédures judiciaires applicables.



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

Nous partageons et signalons nos préoccupations

Accès à notre option de signalement 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Listen Up est un service géré par une société tierce qui permet aux employés, clients, fournisseurs et autres parties prenantes de signaler tout problème de conformité par téléphone ou par Internet (www.listenupWFRD.com) dans plus de 120 langues.

Lorsque vous contactez *Listen Up*, nous vous encourageons à communiquer votre nom et vos coordonnées afin de garantir la mise en œuvre d'une action et d'un suivi appropriés, mais vous pouvez cependant choisir de conserver l'anonymat si la loi l'autorise. Les informations communiquées à travers *Listen Up* sont attribuées au personnel de notre Société responsable de l'examen et l'enquête. Vous recevrez un numéro de dossier privé que vous pourrez utiliser pour suivre votre soumission sur *Listen Up*, soit par Internet, soit par téléphone, afin de consulter les réponses ou les questions de notre Société lorsque votre rapport sera examiné.

Garantie de confidentialité.

Tous les signalements de préoccupations liées à la conformité sont pris au sérieux et traités rapidement, de manière professionnelle et approfondie. Nous menons nos enquêtes en observant la plus grande confidentialité possible, dans le respect de la loi.

Collaboration aux enquêtes, audits et autres examens.

Prenez part, lorsque vous y êtes invité(e), à tous audits, enquêtes ainsi qu'aux examens et demandes de renseignements d'autre nature. Communiquez les renseignements qui vous sont demandés, que la requête soit à l'initiative de Weatherford (à savoir des services juridique et de la conformité, des ressources humaines, QHSSE, ou d'une autre fonction ou direction opérationnelle de cette dernière) ou des instances gouvernementales. Avertissez le service juridique et de la conformité si vous êtes contacté(e) par un enquêteur externe ou une autorité.

Vous ne devez jamais formuler d'assertions fausses, trompeuses ou incomplètes ni inciter quiconque à le faire. Vous ne devez répondre qu'en faisant preuve de bonne foi et de la plus grande transparence.

Postérieurement à votre signalement ...

Vous pouvez faire le point pour connaître le statut d'une enquête ou pour signaler toute information supplémentaire éventuelle.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS NE TOLÉRONS AUCUNE MESURE DE REPRÉSAILLES

NOTRE ENGAGEMENT

Nous souhaitons que chacun, à tous les niveaux de notre entreprise, sache qu'il peut et doit signaler ses préoccupations liées à la conformité sans crainte. C'est ce genre de courage qui nous permet de détecter et de corriger les problèmes le plus tôt possible et de préserver la réputation d'entreprise éthique que s'est forgée Weatherford. Nous ne tolérons aucune mesure de représailles à l'encontre de quiconque signale une préoccupation de bonne foi. Nous avons adopté une politique de tolérance zéro à cet égard. Les mesures de représailles peuvent s'entendre des menaces, des actes d'intimidation, de l'exclusion, de l'humiliation et de moyens de pression néfastes plus subtils d'autre nature. Nous imposons aux directeurs, membres de la direction, responsables, autres dirigeants et à l'ensemble des employés de Weatherford de faire observer notre engagement, en n'ayant jamais recours eux-mêmes aux représailles et en n'autorisant à aucun moment des tiers à y procéder.

VOS RESPONSABILITÉS

Ne jamais user de représailles.

N'ignorez pas les types de comportements pouvant être assimilés à des représailles et prenez des mesures afin de veiller à éviter jusqu'à la perception de telles pratiques à l'encontre d'autrui.

Ne pas craindre de représailles.

Manifestez-vous, en sachant que Weatherford ne tolère aucune forme de mesure de représailles à votre encontre pour avoir fait part, de bonne foi, de votre préoccupation liée à la conformité ou pour avoir participé à des audits ou à des enquêtes sur une mauvaise conduite ou des infractions, avérées ou présumées, à notre Code, aux règles ou à la loi.

Contactez votre responsable, le service juridique et de la conformité ou des ressources humaines, si vous pensez que vous-même ou quelqu'un que vous connaissez a subi des mesures de représailles suite au signalement d'une préoccupation liée à la conformité.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS SAVONS OÙ OBTENIR DE L'AIDE

Sujet	Options de contacts
Différends intervenant sur le lieu de travail*	Responsable hiérarchique/Chef direct Ressources humaines Relations avec les employés Service juridique et de la conformité Listen Up (www.ListenUpWFRD.com)
Toute violation du Code, des politiques, des normes, des pratiques commerciales ou de la loi	Responsable hiérarchique/Chef direct Ressources humaines Service juridique et de la conformité Listen Up
Préoccupations liées aux questions de qualité, d'hygiène ou de sécurité	Service QHSSE
Préoccupations liées aux questions de sécurité	Service sécurité

* Consultez les pratiques d'affaires/procédures de Weatherford pour obtenir des renseignements complémentaires sur les options de signalement disponibles concernant les différends intervenant sur le lieu de travail.

Veuillez noter que rien de ce qui figure dans notre Code ne doit être interprété comme créant de quelconques droits ou obligations en vertu du droit du travail applicable et que rien ne doit être interprété comme restreignant le droit d'un employé d'exercer des renonciations et de s'engager dans des activités de renonciation et des discussions liées au salaire et autres conditions de travail. Les renonciations à notre Code pour les directeurs et les cadres ne peuvent être réalisées par écrit que par le conseil d'administration (ou un sous-comité du conseil) et doivent être rapidement divulguées au public, comme la loi ou les règles du Nasdaq Stock Market l'exigent, le cas échéant. Toute dérogation au présent Code pour d'autres employés ne peut être accordée que par notre Président-directeur général et sera signalée au Comité d'audit.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



NOTRE PERSONNEL ET NOTRE PLANÈTE

« C'est à moi de faire
la différence. »



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

NOUS RESPECTONS LES AUTRES PERSONNES

NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à diversifier notre lieu de travail afin que s'y conjugue une richesse des cultures et des aptitudes. Nous nous respectons mutuellement, observons la loi et établissons des relations qui ne se contentent pas d'améliorer le fruit de notre travail, mais instaurent un lieu de travail sûr, inclusif, éthique et respectueux. Nous nous assurons que les décisions liées à l'emploi reposent sur des qualifications pertinentes, le mérite, les performances et des éléments professionnels essentiels. Nous ne tolérons aucun genre de discrimination.

VOS RESPONSABILITÉS

Être inclusif/ive et respectueux/euse.

Soyez ouverts à la diversité des talents, origines et expériences propres à notre entreprise mondiale pour veiller à ce que chacun(e) se sente apprécié(e) et respecté(e). Instaurez et favorisez un milieu d'inclusion en transposant nos valeurs fondamentales dans vos actes.

Interdisez toute mesure de discrimination ou de harcèlement envers quiconque, quel que soit le motif, y compris tout acte puisant son fondement dans la race, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'âge, un handicap mental ou physique, le statut d'ancien combattant, l'origine nationale, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par le droit applicable.

Appuyez vos décisions relatives à l'embauche, à la formation, aux promotions, à la rémunération, aux avantages et aux autres pratiques liées à l'emploi sur les besoins opérationnels légitimes et les aptitudes d'une personne en ce qui concerne le poste.

Honorez l'énoncé de notre mission et faites l'éloge de la diversité des personnes avec lesquelles vous menez des affaires, que ce soient des collègues, des clients ou des partenaires commerciaux.

Respectez l'engagement qui est le nôtre dans le domaine de l'égalité des chances et de l'équité dans les décisions d'ordre professionnel, ainsi que l'engagement de proposer des aménagements raisonnables pour les handicaps, les croyances ou les pratiques religieuses légitimes des employés. Si vous occupez un poste de responsable, suivez toutes les formations obligatoires, notamment celles ciblant la prévention des brimades et des pratiques de harcèlement.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous respectons les autres personnes

Vous devez

- adopter un comportement professionnel et respectueux à l'égard de vos clients, de vos collègues et des particuliers dans l'accomplissement de vos tâches ;
- prendre vos décisions d'embauche et de gestion du personnel en vous fondant uniquement sur le mérite, les performances et les facteurs opérationnels ;
- Effectuer un signalement si :
 - vous êtes au courant d'un comportement pouvant se révéler discriminatoire, hostile, intimidant, humiliant ou constituant une pratique de harcèlement ou un acte de représailles, enfreignant par ailleurs le Code ou la moindre règle, norme ou pratique d'affaires de Weatherford en ce qui concerne la manière de se comporter envers autrui.
 - vous avez connaissance ou observez une pratique de discrimination, de harcèlement, de conduite injurieuse ou de brimades, ou avez des soupçons à cet égard.

Vous ne devez pas

- agir en manquant de respect à autrui ;
- intimider, harceler ni humilier d'autres personnes, que ce soit physiquement ou verbalement ;
- faire de plaisanteries ni de commentaires indéclicats ou déplacés.
- vous comporter d'une manière qui entretient un environnement de travail intimidant, hostile ou déplaisant ;
- préférer de menaces, d'insultes ni communiquer de stéréotypes négatifs ni
- transmettre ou afficher des documents, y compris des photographies, qui peuvent s'avérer insultants ou désobligeants.

Rien dans cette section de notre Code ou dans l'une de nos politiques, normes ou pratiques commerciales n'a pour but de limiter ou d'interférer avec votre droit de vous engager dans des activités protégées par la loi, y compris des discussions liées aux salaires ou autres conditions générales d'emploi.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS PROMOUVONS LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ CHEZ WEATHERFORD

NOTRE ENGAGEMENT

Nous avons l'obligation morale et légale de procurer un lieu de travail sûr et sécurisé et de nous faire mutuellement, de même qu'à nos familles, la promesse personnelle de travailler en sécurité. Nous maintenons notre engagement à respecter les normes les plus rigoureuses sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable. Chez Weatherford, l'urgence ou l'importance d'une tâche ne justifie jamais que nous ne prenions pas le temps de l'accomplir en toute sécurité.



EIGHTGEMS



DRIVER AND VEHICLE SAFETY



COMMITMENT AND INTERVENTION



FACILITY SAFETY



INDUCTION AND TRAINING



RISK MANAGEMENT



LIFTING EQUIPMENT AND OPERATIONS



HAZARDOUS SUBSTANCES



HAZARDOUS ENVIRONMENTS

VOS RESPONSABILITÉS

La sécurité d'abord.

Promouvez la sûreté et la sécurité de chacun sur le lieu de travail et les chantiers. Conformez-vous aux règles et législations en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de développement durable, y compris aux procédures de sécurité affichées qui sont en lien avec votre travail. Prenez en considération les risques liés à la sécurité de même que ceux d'ordre sanitaire et environnemental, avant d'exercer de nouvelles activités, de concevoir de nouveaux produits ainsi que pendant la planification et l'exécution de travaux. Conformez-vous aux Règles à respecter du programme d'hygiène et de sécurité de Weatherford, aux *EightGems*[®] et au programme de sécurité. Le respect des *EightGems*[®] et du programme de sécurité est contrôlé, puis évalué dans le cadre des revues de performances effectuées par la direction.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous promovons la sécurité et la sûreté chez Weatherford

Vous devez

- rester vigilant(e) à ce qui se passe autour de vous ;
- suivre les instructions de travail qui intègrent les exigences QHSSE ;
- suivre toutes les procédures de sécurité et connaître le plan d'évacuation de la/ ou des zones dans lesquelles vous travaillez ;
- vous familiariser avec votre plan d'intervention et les équipements d'urgence tels que les sorties de secours, les trousse de premiers soins et le matériel de lutte contre les déversements ;
- utiliser votre pouvoir d'« arrêt de travail » afin d'éviter toute blessure pour les autres ou vous-même et avoir recours à l'équipement de protection individuelle adapté à la tâche à accomplir ;
- suivre l'intégralité des formations obligatoires.
- utiliser les cartes RADAR® pour consigner les problèmes ou les possibilités d'amélioration ;
- informer Weatherford de toute forme de condition dangereuse, blessure corporelle, dégâts matériels ou actes (ou menaces) de violence au travail ;
- contacter le service de sécurité mondiale pour obtenir des conseils sur les déplacements et
- obtenir tous les visas nécessaires lorsque vous voyagez à l'international. La gestion de ces démarches revient au voyageur, veuillez contacter les ressources humaines pour recevoir des conseils.

Vous ne devez pas

- entreprendre une tâche à laquelle vous n'êtes pas autorisé(e) ;
- ignorer les risques au point de vue de la santé, de la sécurité ou de l'environnement ;
- tolérer tout acte de violence, menace de violence, intimidation, représailles, sabotage ou harcèlement dans les locaux de la Société ou partout où des activités de la Société sont menées ;
- tolérer l'abus de substances toxiques sur le lieu de travail ;
- travailler sous l'emprise de/ou apporter dans les bureaux de l'entreprise : de l'alcool, des drogues illicites ou des drogues ou médicaments détournés de leur usage.
- porter d'armes dans les locaux de Weatherford.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS PERSONNELLES

NOTRE ENGAGEMENT

Qu'elles soient internes ou externes à Weatherford, les personnes se fient à nous pour traiter leurs informations personnelles avec prudence et les utiliser de manière appropriée. Nous respectons le droit à la vie privée de nos employés, clients et autres tiers et n'utilisons les informations personnelles que lorsque cela est nécessaire pour notre fonctionnement, aux fins prévues et conformément à la loi.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Tout renseignement concernant une personne, comme une adresse, un numéro de téléphone, une photographie, la date de naissance, des données de géolocalisation, une revue de performances, le parcours scolaire, un numéro de permis de conduire, des informations bancaires ou liées au salaire, un numéro d'identification, un problème de santé ou les antécédents médicaux ou bien un ou plusieurs éléments afférents à l'identité d'une personne, que ce soit d'ordre physique, psychologique, génétique, mental, économique, culturel ou social.

VOS RESPONSABILITÉS

Assurer une bonne gestion des informations.

Avant de traiter les informations personnelles de tiers, réfléchissez à la façon dont vous souhaitez que les autres gèrent les vôtres.

Vous devez

- savoir identifier les renseignements assimilés aux « informations personnelles » ;
- recueillir, stocker, utiliser, divulguer, transférer et éliminer les informations personnelles conformément à nos politiques de confidentialité et à la loi applicable ;
- utiliser uniquement les informations personnelles aux fins prévues ;
- signaler toute infraction relative aux informations.

Vous ne devez pas

- Recueillir plus d'informations personnelles que celles dont vous avez besoin aux fins déterminées ni les conserver plus longtemps que nécessaire.
- échanger d'informations personnelles avec quiconque (que cette personne soit interne ou externe à Weatherford), sauf si un tel échange s'avère autorisé et nécessaire.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE PÉRENNE

NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à exercer nos activités de façon éthique, socialement responsable et pérenne sous le rapport de l'environnement. Nous nous engageons également à exercer nos activités d'une manière qui respecte la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même que les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail et nous nous efforçons de garantir les droits de l'homme dans notre sphère d'influence. Nous sommes déterminés à protéger l'environnement afin de préserver notre mode de vie et l'existence des générations à venir.

Un lien a été établi entre les revenus tirés de l'exploitation des minerais de conflit et le financement des groupes qui se livrent à des actes de violence extrême et à des atrocités au chapitre des droits de l'homme. Nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises qui assurent respectivement la fourniture de matières premières, de pièces et de composants. Nous leur transmettons nos attentes en ce qui concerne leur respect de l'ensemble des législations applicables, y compris des lois visant à procurer des minerais ne faisant pas l'objet de conflit.

Pour obtenir un complément d'information sur notre engagement relatif aux droits de l'homme, consultez la Modern Slavery Statement (Déclaration relative à l'esclavage moderne) et la California Supply Chains Act Disclosure (communication en vertu de la loi californienne portant sur les chaînes d'approvisionnement) disponibles sur notre site Internet.

VOS RESPONSABILITÉS

Respecter les personnes.

Traitez les autres équitablement, inclusivement, de la même manière et avec respect, en vue de garantir la protection de leurs droits et obligations. Appréhendez les questions relatives aux droits de l'homme dans les lieux où vous travaillez, puis prenez en considération leurs répercussions de même que les besoins de la direction avant d'engager de nouveaux projets ou activités. Respectez assidûment les règles, normes et pratiques d'affaires de Weatherford et ne contrevenez jamais à la loi. Acquitez nos engagements sur le plan de la diversité sur le lieu de travail.

Observez l'intégralité des lois sur le travail et l'immigration. Conformez-vous aux obligations applicables en matière de salaire et d'horaires concernant les heures supplémentaires, les périodes des repas et les pauses détente. Si vous exercez un poste de responsable, veillez à ce que tous les employés disposent des autorisations de travail adéquates. Cherchez à connaître et comprendre les attentes locales relatives au travail des enfants/mineurs, aux droits dans le domaine du travail et à la liberté d'association. Ne faites pas d'affaires avec quiconque se livre à du travail forcé, à la traite ou à l'exploitation de personnes, notamment des enfants/mineurs. Garantisiez une culture promouvant les normes reconnues à l'échelle internationale en matière de droits de l'homme et de tolérance zéro en ce qui concerne les violations desdits droits.

Rappelez aux fournisseurs leur obligation de respecter notre Code de conduite des fournisseurs, y compris ses clauses relatives aux droits de l'homme.

Signalez tout abus présumé.

Développez des effectifs talentueux en programmant des parcours de carrières, en améliorant les compétences, en embauchant des stagiaires et en élargissant les horizons.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous sommes une entreprise pérenne

Respecter notre planète.

Soyez un(e) intendant(e) de l'environnement lorsque vous assurez la conduite des affaires de Weatherford. Recherchez des moyens de réduire notre empreinte écologique et veillez à prendre des décisions responsables du point de vue de l'environnement lors de la planification de nouvelles activités, de la conception et de l'utilisation de produits, de la réalisation de prestations de service ainsi que lors de l'acquisition de sites vacants. Comprenez et atteignez ou dépassez les objectifs de Weatherford dans le domaine environnemental.

Conformez-vous aux exigences prévues par les réglementations environnementales à l'échelle locale, à nos normes à cet égard et aux Règles à respecter de notre programme environnemental, les Four Tenets™, savoir :

- Gérer efficacement les déchets.
- Optimiser l'utilisation de l'eau.
- Réduire les incidences sur la terre.
- Diminuer considérablement la consommation d'énergie.

Comprendre nos collectivités locales.

Identifiez les besoins des collectivités au sein desquelles nous exerçons. Recherchez les opportunités qui, moyennant la mobilisation de temps, de personnes talentueuses ou de fonds, pourraient produire un effet positif.

Vous impliquer.

Détectez de nouvelles opportunités axées sur les communautés, socialement et commercialement responsables pour Weatherford, puis obtenez les autorisations à cet égard.

Participez aux efforts philanthropiques et aux projets communautaires parrainés par Weatherford, qui sont destinés à améliorer la qualité de vie dans nos communautés locales.

Prenez part aux activités à caractère communautaire, bénévole, politique et de bienfaisance à titre individuel, mais n'utilisez pas les fonds, les biens, le temps, ni le nom de Weatherford pour promouvoir vos activités personnelles. Assurez-vous que votre participation est licite et conforme à nos règles et précisez que vos opinions et actes personnels ne représentent pas ceux de Weatherford.

Refuser les demandes de contribution politique.

En tant qu'entreprise, Weatherford est impartiale sur le plan politique. Ne faites pas de contribution aux partis, aux dirigeants, ni aux candidats politiques en ayant recours aux fonds de Weatherford ou au nom de cette dernière.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



NOTRE ENTREPRISE

« Nous savons que nos actions aujourd’hui ont un impact sur notre avenir de demain. »



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS SOMMES TRÈS FIERES DE LA QUALITÉ DE NOTRE TRAVAIL

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes très fiers de la qualité de notre travail et encourageons une bonne qualité dans toutes les phases de notre exploitation, du développement à la distribution. Nous comprenons que les produits, les services et les technologies à haut rendement stimulent non seulement nos activités, mais orientent également notre avenir. Nous avons donc la charge, sur le plan personnel, de respecter des normes élevées.

VOS RESPONSABILITÉS

Exiger la qualité.

Démontrez quotidiennement votre détermination à fournir les meilleurs produits, services et technologies de l'industrie.

Placer la barre plus haut.

Conformez-vous à toutes les normes de contrôle de la qualité, y compris aux :

- Lois et réglementations applicables.
- Procédures de contrôle interne.
- Spécifications, tant à celles intégrées par le client qu'aux conditions contractuelles.

Tenez nos fournisseurs responsables pour ce qui concerne l'atteinte d'une excellence d'un degré semblable à celui auquel nous nous obligeons.

Vous exprimer.

Faites votre part pour coopérer sans réserve avec toutes les lois et signalez tous problèmes ou préoccupations pouvant compromettre la qualité.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS PROTÉGEONS NOS BIENS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes d'avis que les biens de Weatherford doivent servir aux besoins de ses activités et être préservés de tout perte, dommage, abus, vol, gaspillage, fraude ou utilisation abusive. Nous nous montrons respectueux des biens, des technologies, des systèmes, de l'équipement, des informations et des installations qui nous sont confiés afin de veiller à leur préservation, à leur protection et à leur gestion de manière appropriée.

L'utilisation occasionnelle de nos biens technologiques à titre personnel, dans les limites du raisonnable, est autorisée, à condition qu'elle ne compromette pas nos intérêts et ne nuise pas à votre rendement au travail ni à celui de vos collègues. N'oubliez pas que l'utilisation des biens technologiques (ordinateurs, téléphones, etc.) peut être contrôlée, conformément à nos règles régissant tant l'usage de l'informatique que le respect de la vie privée et en accord avec le droit applicable.

BIEN DE L'ENTREPRISE

Tout ce qui appartient à une entreprise, matériel ou immatériel, et qui apporte une valeur à l'entreprise, y compris les biens physiques, les actifs électroniques/technologiques, les informations et la propriété intellectuelle.

VOS RESPONSABILITÉS

Assurer une bonne intendance de nos biens physiques.

Les utiliser comme ils étaient destinés à être utilisés dans les lieux où Weatherford choisit de conduire ses activités. Assurez-en la sécurité et la protection et signalez tous cas d'utilisation abusive ou de fraude. N'empruntez pas et ne retirez pas les biens des locaux de Weatherford sans avoir reçu l'autorisation adéquate, et ne les utilisez pas pour soutenir vos activités personnelles.

UN ACTIF PEUT ÊTRE :



Physique : installations, équipement, fournitures de bureau, matériel, outils, matériaux et véhicules



Électronique : matériel, logiciels, e-mail, messagerie vocale et technologie de l'information



Informations : données à caractère personnel, données détaillées sur les clients, plans de R&D, conceptions ou dessins de produits, informations techniques, plans marketing, listes de clients, coûts, données, feuilles de calcul et processus



Propriété intellectuelle : brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux, marques de service



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous protégeons nos biens

Assurer une bonne intendance de nos biens électroniques.

Servez-vous des systèmes informatiques de façon responsable.

Protégez vos mots de passe et identifiants d'utilisateur. Ne les communiquez pas à quiconque, y compris aux autres employés de Weatherford, aux membres de votre famille ni à des clients.

Évitez les virus et les temps d'arrêt. N'accédez pas à notre réseau par l'intermédiaire d'applications ou d'appareils non autorisés. Ne téléchargez pas d'applications ni de logiciels interdits, ne connectez pas non plus de matériels ni de mémoires non autorisés sur l'ordinateur remis par votre entreprise.

Assurez la sécurité physique de tout matériel qui vous a été remis et empêchez tout accès non autorisé de tiers.

Respectez les droits d'auteur des logiciels installés sur votre matériel. Ne dupliquez, n'installez et n'utilisez jamais aucun logiciel d'une manière violant des droits d'auteur ou les conditions applicables d'une licence.

N'achetez pas de matériel ni de logiciel aux fins de son utilisation par l'entreprise sans en avoir reçu l'autorisation préalable du service informatique.

Assurer une bonne intendance de nos ressources d'information.

Ne divulguez des informations confidentielles et personnelles qu'aux personnes autorisées et en ayant besoin afin d'accomplir leur travail. Respectez non seulement les informations de Weatherford, mais également les informations confidentielles et personnelles de nos collègues, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers ainsi que celles leur appartenant.

Respectez notre propriété intellectuelle (« PI ») et celle des autres. Notre PI est le fruit de nombreuses années de travail et ne doit être transmise qu'aux personnes ayant besoin de la connaître. Elle représente un investissement considérable qui doit être protégé, conformément aux politiques de l'entreprise et aux lois et réglementations applicables.

Ne discutez pas des secrets commerciaux de l'entreprise ou d'informations exclusives non publiques dans des lieux publics tels que les ascenseurs, les avions et les restaurants où d'autres personnes peuvent les entendre. Évitez de discuter de recherches ou d'idées confidentielles avec toute personne en dehors de notre entreprise.

Engagez-vous à toujours protéger les informations confidentielles et exclusives. Vous avez été embauché(e) sur la base de votre formation, de vos compétences et de votre expertise et non pour obtenir l'accès aux informations. Ne nous communiquez pas d'informations confidentielles ou exclusives provenant d'un ancien employeur et, si vous quittez Weatherford, ne communiquez pas les informations confidentielles de Weatherford à votre nouvel employeur.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous protégeons nos biens

Gérer nos fichiers de manière responsable.

Respectez et honorez les pratiques de gestion des fichiers de Weatherford et conformez-vous à toutes les instructions de conservation ou de destruction. Gérez, conservez, protégez, entreposez et détruisez les documents en accord avec nos règles, calendriers de conservation et conformément à la loi. Si vous hésitez sur la démarche devant être réalisée, consultez votre responsable. Ne détruisez, ne dissimulez et ne modifiez aucun fichier faisant l'objet d'une conservation pour des raisons juridiques.

CONSERVATION POUR DES RAISONS JURIDIQUES

Avis délivré lorsqu'une entreprise est ou peut être impliquée dans une poursuite en justice, qui impose la suspension de son calendrier habituel de conservation de sorte que certains documents concernant l'affaire ne soient pas détruits.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS FAISONS PREUVE DE PRUDENCE LORS DE NOS COMMUNICATIONS CONCERNANT WEATHERFORD

NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à protéger le nom de Weatherford parce qu'il représente :

- Nos parties prenantes et leurs investissements.
- Notre personnel et le travail remarquable qu'il accomplit.
- La confiance que nos clients placent en nos performances dans le monde entier.

Nous faisons preuve de bon sens dans chaque communication d'entreprise, que celle-ci soit orale, écrite ou numérique.

VOS RESPONSABILITÉS

Parler d'une seule voix.

Ne parlez pas au nom de Weatherford sans autorisation mais transmettez toute demande des médias ou demande publique d'informations sur Weatherford aux services des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise.

Il se peut que vous receviez des demandes de renseignements des médias par téléphone, SMS, courrier électronique ou moyennant un contact sur un média social. Il importe que Weatherford s'exprime d'une seule voix lors des communications avec les médias. C'est pourquoi seuls les porte-parole autorisés de Weatherford peuvent parler en son nom afin de garantir la communication d'informations claires, uniformes et précises au public, aux autorités chargées de la réglementation et aux autres personnes.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous faisons preuve de prudence lors de nos communications concernant Weatherford

Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable.

Respectez nos règles et l'ensemble des lois relatives au respect de la vie privée et à la confidentialité, ainsi que celles sur les droits d'auteur, les marques de commerce et la divulgation de renseignements financiers.

Ne formulez aucune revendication fallacieuse ou non fondée à propos de Weatherford. Si vous publiez quelque chose en lien avec notre activité et que vous n'êtes pas autorisé(e) à parler en notre nom, assurez-vous de vous identifier en tant qu'employé(e) et indiquez que vos opinions sont les vôtres et non celles de Weatherford.

N'enfreignez pas les limites, modalités, conditions ou lignes directrices communautaires établies par chaque site, réseau social ou communauté.

Ne laissez pas votre utilisation des réseaux sociaux interférer avec votre travail et ne faites pas de déclarations sur les réseaux sociaux qui pourraient être attribuées à Weatherford.

Rien dans cette section de notre Code ou dans l'une de nos politiques n'a pour but de limiter ou d'interférer avec votre droit de vous engager dans des activités protégées par la loi, y compris des discussions liées aux salaires ou autres conditions générales d'emploi.

Être prudent(e) dans toutes vos communications.

Assurez-vous que vos communications sont à la fois nécessaires et appropriées lorsque vous communiquez avec des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de Weatherford. Qu'elles soient formelles ou non, vos communications ne doivent jamais enfreindre nos règles ni la loi. Vous ne devez jamais harceler d'autres personnes, ni écrire, transmettre ou afficher quoi que ce soit de déplacé ou d'illicite, ni porter atteinte aux utilisateurs, aux services ou à l'équipement du réseau.

Ne présumez jamais que vos communications sont privées. Tout ce que vous créez, envoyez ou recevez sur nos systèmes peut être accessible, contrôlé ou examiné par Weatherford, et ce, conformément à nos règles régissant l'usage de l'informatique comme le respect de la vie privée, en accord avec le droit applicable.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS NOUS MONTRONS PRÉCIS CONCERNANT NOS DOCUMENTS FINANCIERS

NOTRE ENGAGEMENT

Nos documents financiers et comptables doivent refléter une image fidèle de qui nous sommes en tant qu'entreprise. Nous nous conformons aux exigences de Weatherford et aux législations applicables pour non seulement conserver notre intégrité financière, mais également la confiance et la transparence.

Nos administrateurs, dirigeants et employés sont également tenus de veiller à ce que la divulgation soit complète, juste, exacte, opportune et compréhensible dans les rapports et documents déposés au nom de Weatherford et de nos actionnaires auprès de la Securities and Exchange Commission ou soumis à celle-ci et dans d'autres communications publiques effectuées par la Société.

Les administrateurs, dirigeants et employés n'ont pas le droit de prendre des mesures visant à influencer, contraindre, manipuler ou induire en erreur les auditeurs internes ou externes de la Société ou à les empêcher de réaliser un audit diligent des états financiers de la Société.

Tout dirigeant ou employé autorisé qui communique avec des analystes ou des investisseurs doit se conformer à la Réglementation FD (c.-à-d., « fair disclosure » ou « divulgation loyale ») lors des discussions avec les analystes et les investisseurs

les investisseurs et doit faire en sorte qu'une déclaration révisée soit déposée si le dirigeant prend connaissance d'une violation accidentelle de la Réglementation FD. La Réglementation FD prévoit que, lorsque nous divulguons des informations importantes non publiques sur la Société aux professionnels du marché des valeurs mobilières ou aux actionnaires (dans la mesure où il est raisonnablement prévisible que les actionnaires négocient sur la base de ces informations), nous devons également divulguer ces informations au public. Les « professionnels du marché des valeurs mobilières » comprennent généralement les analystes, les investisseurs institutionnels et autres conseillers en investissement.

VOS RESPONSABILITÉS

Vous montrer exact(e), exhaustif/ive, juste, précis(e) et faire preuve d'à-propos.

N'oubliez pas que chacun d'entre nous travaille sur les dossiers Weatherford, y compris les relevés d'heures, les notes de frais, les formulaires d'inscription aux avantages sociaux, les bons de commande, les journaux de qualité, les états financiers et de nombreux autres types de dossiers et de données.

Conformez-vous à nos procédures de contrôle interne. Veillez à ce que les opérations financières incluent tous les documents justificatifs applicables et obtenez les autorisations nécessaires avant de poursuivre.



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

Nous nous montrons précis concernant nos documents financiers

Vous devez

- encoder avec précision les opérations sur le compte adéquat ;
- consigner toutes les opérations en temps opportun ;
- signer les opérations en accord avec l'habilitation octroyée.
- protéger et restreindre l'accès aux biens de Weatherford ;
- insérer des descriptions complètes lors de la consignation des opérations pour en détailler la nature exacte ;
- séparer les fonctions afférentes à l'autorisation des opérations, à leur consignation et au maintien de la garde des biens ;
- conserver les documents justificatifs en vue d'une consignation claire et transparente de toutes les opérations.
- examiner de manière approfondie tous les documents justificatifs pertinents avant d'accorder une autorisation relative à des documents financiers.
- vous procurer uniquement des biens et des services auprès des fournisseurs agréés.
- limiter les achats en espèces, dans la mesure du possible ;
- veiller à ce qu'un motif professionnel convenable justifie toutes les notes de frais.
- respecter toutes les règles et exigences de Weatherford concernant les documents financiers.

Vous ne devez pas

- générer d'écritures fausses ou trompeuses, ni masquer ou omettre d'informations importantes sur la nature exacte d'une opération ;
- modifier les reçus des notes de frais ;
- saisir de fausses informations sur les fiches d'emploi du temps ou les documents de primes ;
- modifier ou falsifier les résultats de qualité, de sécurité ou de test ;
- créer des documents contenant de fausses informations ;
- sous-évaluer ou exagérer un passif ou un actif connu ;
- conserver un passif, des fonds, des comptes ou des documents non déclarés ou non consignés ; et
- consigner incorrectement ou négliger d'enregistrer des articles qui doivent être portés aux dépenses.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS EXIGEONS LA TRANSPARENCE POUR PRÉVENIR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes convaincus de la nécessité de ne faire des affaires qu'avec des tiers de bonne réputation, dont les activités et les sources de financements sont légitimes. Nous nous conformons à toutes les lois de lutte contre le blanchiment d'argent et ne procédons à aucune opération suspecte. Nous effectuons une diligence raisonnable sur les tiers afin d'empêcher l'utilisation accidentelle de nos activités à des fins criminelles.

VOS RESPONSABILITÉS

Empêcher le blanchiment d'argent.

Soyez vigilant(e) quant aux offres de paiements en espèces, aux origines ou méthodes inhabituelles de paiement, aux paiements de parties non impliquées dans une transaction ou à tout élément irrégulier dans la manière dont les paiements sont effectués car cela pourrait être un signe de blanchiment d'argent.

Soumettre tous les nouveaux clients et fournisseurs à l'examen de solvabilité nécessaire.

Contrôlez tous vos clients et fournisseurs. Menez les diligences raisonnables requises concernant les parties à toutes les fusions, acquisitions et coentreprises envisagées. Vous devez accroître votre diligence lorsque des signes annonciateurs sont détectés et signaler toutes opérations suspectes.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Il s'agit d'un processus par lequel des individus ou des organisations s'efforcent de dissimuler ou de masquer les produits d'activités criminelles dans des transactions commerciales légitimes ou d'utiliser des fonds légitimes pour financer des activités criminelles.



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

NOUS N'EFFECTUONS AUCUNE OPÉRATION FONDÉE SUR DES INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons en l'égalité des chances. Conformément à la Politique de la Société relative aux délits d'initiés, nous n'achetons ni ne vendons d'actions d'une société (ni ne conseillons à d'autres de le faire) sur la base d'informations importantes et non publiques (informations privilégiées). Nous comprenons que cette restriction s'applique non seulement aux actions de Weatherford mais également aux actions de toute société cotée en bourse.

VOS RESPONSABILITÉS

Interdiction de délit d'initié. Interdiction de donner des tuyaux.

Le délit d'initié est illégal et peut entraîner des conséquences graves tant pour Weatherford que pour vous-même. Vous devez connaître le genre d'informations assimilées à des informations privilégiées et ne procéder à aucune négociation en vous fondant sur celles-ci, ni les communiquer à des membres de votre famille, à des amis ou à toutes personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de Weatherford, sauf si ces dernières ont un besoin opérationnel de les connaître. Même si vous quittez Weatherford, n'oubliez pas que les interdictions relatives aux opérations et au renseignements continuent de s'appliquer. Vous êtes tenu(e) de lire attentivement et d'observer notre Politique relative au délit d'initié que nous mettons à jour de temps à autre. Si vous ne savez pas très bien si certaines informations sont considérées comme relevant des informations privilégiées, posez la question au service juridique et de la conformité.

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Toutes informations dont vous avez connaissance de par votre emploi chez Weatherford qui, si elles étaient connues du public, seraient considérées comme étant importantes dans une décision d'achat ou de vente d'actions. Elles peuvent s'entendre des informations financières non publiques, comme les prévisions de revenus ou de pertes, la fixation des prix, les projets ou les informations non publiées concernant de nouveaux produits ou services.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



NOS RELATIONS ET NOTRE INDUSTRIE

« Je suis résolu(e) à être un(e) partenaire commercial(e) de confiance auprès de ceux que nous servons. »



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS ÉTABLISSONS DE BONNES RELATIONS AVEC NOS FOURNISSEURS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons en l'intégrité dans toute la chaîne d'approvisionnement. Nous accordons de l'importance aux partenariats avec nos fournisseurs et autres tiers et traitons ces derniers de la façon dont nous escomptons l'être. Notre Code de conduite des fournisseurs sert de base aux relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et expose nos attentes en matière de partenariats durables.

VOS RESPONSABILITÉS

Vous conformer aux règles et procédures de passation des marchés.

Assurez-vous que la sélection des fournisseurs va dans le sens des intérêts de Weatherford. Ne prenez jamais de décisions en matière d'approvisionnement sans procéder aux vérifications d'usage indiquées ou avoir reçu l'autorisation adéquate du personnel autorisé.

Être un bon partenaire.

Traitez les fournisseurs équitablement et avec respect. Préservez le caractère confidentiel et la nature exclusive des informations de Weatherford et de nos fournisseurs. Ne divulguez aucun renseignement de nature délicate de l'entreprise sans observer les modalités de protection en fait de confidentialité.

N'oubliez pas que nous sommes souvent responsables des actes des fournisseurs tiers représentant Weatherford devant tout client ou administration. Nous désignons ces derniers par le terme d'« intermédiaires ». Soyez au courant de nos règles, normes et pratiques d'affaires concernant nos méthodes de sélection et de contrôle des intermédiaires.

Contrôlez la conformité des fournisseurs à notre Code de conduite des fournisseurs et à toutes les obligations contractuelles pour garantir la qualité des produits et services que nous recevons.

Si vous avez connaissance de la perpétration d'une infraction à notre Code de la part d'un fournisseur ou d'un tiers, en êtes témoin ou avez des soupçons à cet égard, signalez-le sans délai au service juridique et celui de la conformité.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS NOUS LIVRONS À UNE CONCURRENCE LOYALE

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes convaincus de l'importance de livrer une concurrence énergique, mais loyale. Nous nous engageons à promouvoir un marché compétitif et à nous conformer aux législations (y compris aux lois concernant la concurrence loyale, les monopoles, les ententes ou les dispositions antitrust) qui visent à procurer au public des produits ou des services de qualité à un prix raisonnable ou à éviter qu'un concurrent bénéficie d'un avantage indu ou contraire à l'éthique sur un autre prestataire.

VOS RESPONSABILITÉS

Favoriser une concurrence loyale et libre.

Vous ne devez jamais discuter ou convenir d'une entente quelconque (que ce soit de manière formelle ou non) avec des concurrents, fournisseurs, distributeurs, clients ou tiers, qui pourrait restreindre le commerce ou écarter des tiers de la concurrence, ni formuler de suggestion à cette fin.

Vous devez toujours recueillir des informations sur la concurrence légalement et en employant des moyens éthiques, jamais en ayant recours à des méthodes trompeuses, à la mauvaise foi ni au vol.



Notre promesse



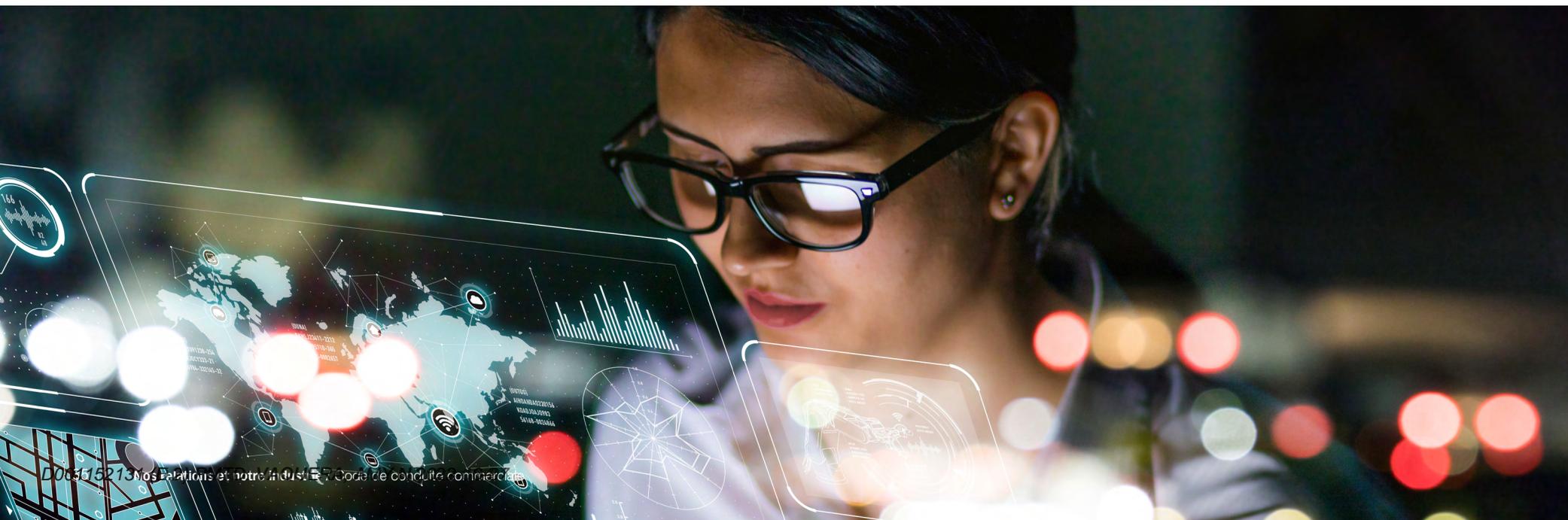
Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



Nous nous livrons à une concurrence loyale

Vous devez

- quitter les réunions de l'industrie si des questions de nature délicate du point de vue de la concurrence sont soulevées et contacter sans délai le service juridique et de la conformité ;
- prêter attention à la source d'un quelconque renseignement acquis à propos de nos concurrents ; vous ne devez pas afficher, mettre à profit, ni échanger la moindre information susceptible d'être considérée comme étant de nature délicate du point de vue de la concurrence ;
- lire les politiques, normes, pratiques commerciales et formations de Weatherford afin de pouvoir identifier le moment où une source peut être problématique ; contactez le service juridique et celui de la conformité avant d'agir sur les informations si la source n'est pas légitime ou si vous n'êtes pas certain(e) qu'elles sont légitimes ;
- analyser avec soin les opportunités de collaborations avec les concurrents afin de vous assurer qu'elles sont bénéfiques à la concurrence avant d'agir de quelque manière que ce soit ;
- vous montrer juste, factuel et exhaustif dans le cadre des supports de publicité, de vente et de promotion ; être honnête lorsque vous discutez de nos produits ou services, ou de ceux de nos concurrents.
- entretenir une connaissance élémentaire des principes antitrust applicables à vos activités.
- demander de l'aide. Les dispositions antitrust et les lois régissant la concurrence loyale sont complexes et peuvent, en cas d'infractions, se traduire par de graves conséquences pour Weatherford comme pour vous-même. Pour toute question sur ce que vous devez (ou ne devez pas) faire, demandez conseil au service juridique et celui de la conformité.

Vous ne devez pas

- discuter avec des concurrents des sujets suivants ni vous entendre avec ces derniers pour :
 - définir les fournisseurs, les clients ou les sous-traitants avec lesquels Weatherford traite (ou traitera), ni les marchés sur lesquels nous avons l'intention de vendre, ni les conditions de nos transactions ;
 - augmenter, fixer ou maintenir un prix sur nos produits ou services (la « fixation des prix ») ;
 - décider qui présentera la soumission qui sera retenue dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres (le « trucage des soumissions ») ;
 - vous répartir ou attribuer des marchés, des territoires ou des clients (la « répartition des soumissions ») ;
 - restreindre la production, les ventes ou les volumes ;
 - refuser de vendre à des clients particuliers ou d'acheter à des fournisseurs particuliers (à moins que ceux-ci ne fassent l'objet de sanctions économiques ou commerciales, ou de restrictions légales similaires) ;
- demander aux nouveaux employés des informations sensibles sur le plan concurrentiel concernant leur ancien employeur ou apporter ces informations à Weatherford à partir d'un poste précédent ;
- conclure des accords de « vente groupée » ou « de vente liée » imposant à un client, en condition d'achat d'un produit ou d'un service, d'acheter d'autre chose, si cela est susceptible de restreindre la concurrence.
- Exiger que des fournisseurs ou clients vous fassent bénéficier d'une exclusivité si cela est susceptible de restreindre la concurrence.
- Présenter la qualité, les caractéristiques ou la disponibilité de nos produits ou services de manière trompeuse, ou formuler des déclarations erronées à leur sujet ou à propos de nos concurrents.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS NE TOLÉRONS AUCUN POT-DE-VIN NI ACTE DE CORRUPTION

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons en la nécessité de remporter nos marchés sur la valeur de nos produits, de nos services et de nos technologies. Nous savons que la corruption est par nature néfaste, entrave le développement durable, nuit à la société et exerce un effet défavorable sur les communautés en développement. Nous ne versons aucun pot-de-vin ni ne fournissons quoi que ce soit de valeur susceptible d'influencer ou de sembler influencer le jugement ou les actes d'un tiers. Nous ne fermons pas les yeux sur les soupçons de pots-de-vin ou de conduites entachées de corruption.

Nous nous conformons aux lois anticorruption, ce où que nous fassions des affaires. Indépendamment de ce qu'autorise le droit local, nous interdisons le versement de paiements de facilitation, l'offre, le paiement ou la promesse de payer ou l'acceptation d'un quelconque article de valeur, que ce soit directement ou indirectement, en vue de :

- obtenir ou conserver des affaires ;
- influencer les décisions commerciales ;
- accélérer une procédure de l'administration ;
- obtenir un avantage indu.

Tous les administrateurs, membres de la direction et employés ainsi que les tiers agissant en notre nom, doivent partager et respecter cet engagement.

VOS RESPONSABILITÉS

Vous conformer à la loi.

Vous devez connaître et comprendre notre Code ainsi que la législation régissant votre travail et vous y conformer. Ne verser pas de pots-de-vin ou de paiements de facilitation et ne permettez pas à d'autres de le faire en votre nom. Évitez ne serait-ce que l'apparence de quoi que ce soit d'irrégulier, indépendamment de la pratique ayant cours sur place ou de celle des autres sociétés.

PAIEMENT DE FACILITATION

Il s'agit d'un petit paiement (parfois appelé « graissage de patte ») en espèces ou sous forme d'un objet de valeur remis à un fonctionnaire pour accélérer ou garantir l'exécution d'une démarche administrative de routine. Weatherford interdit les paiements de facilitation sous toutes leurs formes.



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

Nous ne tolérons aucun pot-de-vin ni acte de corruption

Reconnaître un pot-de-vin lorsque vous en voyez un.

Prenez en compte qu'un pot-de-vin peut être proposé directement ou non et prendre plusieurs formes, y compris celles de paiements, de faveurs personnelles (comme l'embauche d'un membre de la famille d'une personne), des contributions à des œuvres caritatives ou d'ordre politique, des parrainages, des cadeaux, des repas, des divertissements ou des déplacements, et conformez-vous à notre Code.

Les apparences comptent. Même si votre intention est honorable, si d'autres personnes soupçonnent le contraire, n'y donnez pas suite. Respectez notre Code et assurez-vous que votre conduite est irréprochable.

Minimiser les risques liés aux tiers.

Outre nos propres actes, nous sommes responsables de ceux de tiers s'ils effectuent des paiements frauduleux en notre nom. Aussi, ne manquez pas d'identifier les tiers qui s'inscrivent dans la définition attribuée par l'entreprise au terme « intermédiaire » et menez à bonne fin les procédures nécessaires en matière de diligence raisonnable et d'autorisation préalablement à la sélection. Une fois ces derniers engagés, contrôlez leurs performances. Si un intermédiaire adopte un comportement pouvant s'avérer répréhensible, signalez-le.

N'engagez et n'autorisez jamais un tiers à accomplir tout acte que le Code vous interdit d'accomplir.

Assurer votre protection personnelle.

Dans les situations rares caractérisées par une menace imminente pour votre santé ou votre sécurité, un paiement de protection personnelle peut être versé sans autorisation préalable afin de garantir immédiatement votre sécurité. Toutefois, dès que vous êtes hors de danger, vous devez sans délai contacter le service juridique et de la conformité afin de lui signaler l'incident.

Consignez les frais afférents au paiement de protection personnelle avec précision dans nos documents financiers et comptables aussitôt après la dissipation du danger et consécutivement à la notification du service juridique et celui de la conformité.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous sommes d'avis que la distinction entre nos intérêts personnels et ceux de Weatherford doit être préservée. Nous évitons toute activité ou relation personnelle pouvant facilement (ou présentant même l'apparence d'être susceptible de) nuire à notre capacité à prendre des décisions objectives en notre qualité d'employés de Weatherford.

VOS RESPONSABILITÉS

Reconnaître un conflit lorsque vous en voyez un.

Soyez en mesure de reconnaître les types de situations personnelles pouvant obscurcir votre jugement professionnel. Bien qu'il s'avère impossible d'énumérer chacun des éventuels conflits auxquels vous pouvez être confronté(e), certaines situations sont habituellement propices à leur survenue, comme lorsque vous :

- investissez (ou demandez à votre famille ou des à amis d'investir) dans un concurrent ou une société avec laquelle nous faisons des affaires ;
- engagez, encadrez ou menez les affaires de l'entreprise avec la famille ou des amis ;
- acceptez un emploi supplémentaire, en dehors de Weatherford, qui s'avère être en concurrence avec les tâches que vous accomplissez pour nous ou affecte le temps, les compétences ou l'énergie que vous investissez dans votre travail ;
- siégez aux conseils d'administration de sociétés dont les intérêts commerciaux sont les mêmes que les nôtres ;
- recevez des cadeaux ou des prestations de divertissements de la part de fournisseurs qui ne respectent pas nos règles ;
- saisissez, pour votre compte, des opportunités commerciales de Weatherford ;
- percevez un avantage personnel offert par un fournisseur de Weatherford.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous évitons les conflits d'intérêts

Garantir la prise de décisions objectives.

Vous ne devez jamais vous servir de votre travail chez Weatherford ni accéder à ses ressources dans votre intérêt, celui de votre famille ou de vos amis. Assurez-vous que vous disposez du pouvoir adéquat lorsque vous prenez des décisions.

Gérez les ressources de Weatherford en démontrant une prudence semblable à celle dont feriez preuve s'il s'agissait des vôtres.

Divulguer.

Si vous avez connaissance d'un conflit réel, présumé ou apparent, divulguez-le sans délai ni réserve, en suivant la procédure d'information obligatoire de Weatherford.



Lorsque je ne sais pas si mon intérêt personnel est en conflit avec l'intérêt de Weatherford, je me pose ces questions :

Pourrait-il influencer mes décisions professionnelles ?

Pourrait-il donner lieu à la perception d'un avantage indu pour ma famille, des amis ou moi-même ?

Pourrait-il donner aux autres l'impression qu'il affecte mon travail ou mes décisions ?

Pourrait-il nuire à la réputation de Weatherford ?

Si la réponse à l'une de ces questions est OUI, je discute du problème avec mon chef responsable ou le service Conformité avant d'agir.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS CONNAISSONS LES RÈGLES APPLICABLES AUX CADEAUX, DIVERTISSEMENTS ET DÉPLACEMENTS

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons en l'établissement de bonnes relations de travail qui sont en accord avec l'obligation qui nous est faite de nous conformer à notre Code et de faire preuve de bon sens, de discrétion et de modération lorsque nous offrons ou recevons des cadeaux ou des prestations de divertissement. Notre Code et les normes, pratiques d'affaires et conseils connexes nous aident à fixer la limite entre les offres qui respectent le cadre des bonnes pratiques d'affaires et celles pouvant (ou semblant) compromettre notre propre jugement professionnel ou celui de nos clients.

Les frais liés aux cadeaux, aux divertissements et aux déplacements doivent être appropriés, raisonnables, consignés avec précision et de manière exhaustive dans nos comptes et documents, et ne jamais susciter le moindre sentiment d'obligation ni d'apparence à cet égard.



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie

Nous connaissons les règles applicables aux cadeaux, divertissements et déplacements

VOS RESPONSABILITÉS

Vous devez

- Veiller à ce que tout cadeau, divertissement ou déplacement offert à un tiers par Weatherford ou offert à cette dernière par un tiers soit :
 - utile à un objectif professionnel légitime et éthique de Weatherford ;
 - en conformité avec la loi et les règles d'entreprise de l'initiateur et de son destinataire ;
 - en accord avec les pratiques d'affaires généralement admises sur place et serait considéré comme étant approprié par un observateur objectif.
 - remis au à la vue de tous et en toute transparence.
- conforme aux procédures de consignation et d'autorisation de Weatherford dans le contexte de l'offre, de la remise ou de l'acceptation de cadeaux, de divertissements ou de déplacements. Si vous occupez un poste de responsable, passez soigneusement en revue tous les frais et documents concernant les cadeaux, divertissements ou déplacements, afin de vous assurer qu'un objectif professionnel légitime a été consigné. Posez des questions à vos employés si certains points ne sont pas clairs, puis soulevez vos préoccupations auprès du service juridique et celui de la conformité.

Vous ne devez pas

- offrir, donner ou accepter un cadeau, un divertissement ou la prise en charge des frais d'un déplacement, si celui-ci :
 - est en liquide ou équivalent (ex. : cartes-cadeaux, chèques-cadeaux, emprunts ou actions et obligations).
 - est offert, ou pourrait donner l'impression qu'il est offert, pour créer une obligation ou obtenir quelque chose en retour, comme un avantage ou une décision commerciale favorable.
 - est proposé, en pleine procédure d'appel d'offres, à quelqu'un qui prend part au processus décisionnel d'attribution.
 - pourrait mettre Weatherford dans l'embarras, est interdit, indélicat ou déplacé pour des raisons culturelles.
 - est sollicité.
 - est somptueux ou pourrait être perçu comme tel par d'autres personnes.
 - ne profite qu'à un membre de la famille de la femme ou de l'homme d'affaires concerné.
 - est aux fins « d'excursions » dans d'autres villes ou pays ou comprend les dépenses pour une durée qui dépasse le temps requis afin d'atteindre l'objectif commercial.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

NOUS NOUS CONFORMONS AU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

NOTRE ENGAGEMENT

Notre capacité à importer et exporter des produits, services, logiciels et technologies à travers le monde est un privilège, non un droit. Nous devons nous conformer aux lois et réglementations de l'ensemble des pays dans lesquels nous choisissons d'exercer.

VOS RESPONSABILITÉS

Rester vigilant(e) et informé(e) lorsque vous participez à des opérations transfrontalières.

Obtenez les autorisations et les permis nécessaires aux importations et aux exportations, y compris pour les messagers, les expéditions par messagerie et les transferts électroniques.

Assurez-vous que chaque opération transfrontalière comporte les informations adéquates relativement à la classification d'importation et d'exportation, à la valeur et au pays d'origine.

Ayez connaissance des pays dans lesquels Weatherford est autorisée et choisit d'exercer. Des sanctions commerciales peuvent nous interdire de mener des affaires avec certains pays, entités et personnes ou parties assujetties à des restrictions.



Notre promesse



Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie

Nous nous conformons au droit commercial international

Savoir qui sont vos homologues.

Sachez avec qui vous collaborez et ayez conscience des lieux dans lesquels vous travaillez et des raisons pour lesquelles vous y exercez avec ces derniers. Obtenez les déclarations d'utilisateur final/utilisation finale/de destination finale (« EUD ») de vos clients et de vos partenaires des circuits de vente, afin de vous assurer que nos biens et services parviennent à la bonne personne, à la destination correcte, par l'itinéraire approprié aux fins d'un usage adéquat. Veillez à remplir totalement et avec précision les EUD, puis à signaler vos moindres préoccupations auprès du service juridique et celui de la conformité.

N'ayez recours qu'aux agents en douane et aux transporteurs agréés. Ce sont des intermédiaires à risque élevé ; assurez-vous donc que ces fournisseurs répondent à nos exigences de diligence raisonnable et sont approuvés avant de les utiliser.

Refuser les boycotts interdits.

Examinez tous les documents tiers présentés à Weatherford pour approbation et assurez-vous d'attendre des instructions complémentaires après avoir signalé toute demande de boycott au service Conformité. Les boycotts imposent à Weatherford des restrictions sur la conduite de ses affaires avec quelques pays et avec certaines parties.

Faire preuve de vigilance.

Dans le cadre des opérations transfrontalières, soyez à l'affût des signes annonciateurs pouvant mettre Weatherford en danger, notamment concernant les pays sanctionnés ou les parties assujetties à des restrictions. Signalez immédiatement toutes questions vous préoccupant au service juridique et celui de la conformité.

Poser des questions.

Vous n'êtes pas sûr(e) des pays dans lesquels Weatherford n'est pas autorisée à faire des affaires ou choisit ne pas exercer aujourd'hui ? Posez la question au service juridique et celui de la conformité.



Notre promesse



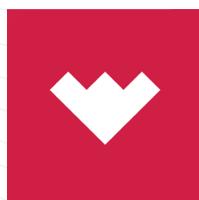
Notre personnel et notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre industrie



CODE DE CONDUITE COMMERCIALE



Notre promesse



Notre personnel et
notre planète



Notre entreprise



Nos relations et notre
industrie